

## Communiqué n° 21

Conseil de la HEP du séance plénière du 11 juin 2014.

### *Informations du Comité de Direction*

- Le plan d'intentions 2012-2017 de la HEP a été soumis au Grand Conseil et accepté sans abstention ou refus. Trois mesures ont été ajoutées. Les autorités politique du canton soutiennent bien la HEP.
- Le plan stratégique demande 450'000 CHF de plus. Ceci est lié aux mesures de renforcement des liens de la hep, par exemple, engagement d'associés supplémentaires. Un rapport annuel qui portera sur l'année 2014 sera fait. Le premier rapport a été soumis assez tard au Grand Conseil. La mise en place de ce système prend du temps. En 2015, le plan stratégique pour 2017-2022 sera préparé.
- Inscriptions en 2014 au SEC I + 28%. On ne sait pas si cela va se maintenir.
- Le placement en stage est l'objectif premier. Des questionnaires seront transmis aux enseignants et aux directions des établissements pour valider des informations déjà en notre possession selon les filières.
- Il y a suffisamment de praticiens-formateurs sauf en SEC II où il en manque, notamment en science de la nature, ainsi qu'en art visuel et en français langue seconde mais cela est nouveau, il faut que cela se mette en place.
- En pédagogie spécialisée, il manque une dizaine de praticiens-formateurs. Nous n'y arriverons pas d'ici la rentrée. Il y aura donc peut-être une augmentation du nombre de stagiaires par classe.
- La procédure d'admission sur dossier est bouclée. 12 étudiants ont été admis cette année.
- Procédure de validation d'acquis d'expérience (VAE) : 5 personnes ont préparé un dossier. Un jury va se réunir pour les valider.
- Le Maters en mathématiques ouvrira bien cet automne, 2 étudiants ont été admis.

### *Ratification du budget*

- Il a été constaté que le degré de profondeur des informations mises à disposition pour le budget 2015 correspond à l'évolution annoncée par le Comité de direction lors de la présentation de la Commission financière en 2014.
- Les chiffres donnés à la DGES mentionnent que lors de la rentrée 2013 (semestre d'automne) il y avait 2'184 étudiants. Il y a eu un fléchissement en 2014 mais cela va remonter pour 2015. la première explication de ce fléchissement est dû à la massification des étudiants qui conduit à plus

d'échecs et d'interruptions qu'avant. La deuxième explication est que le nombre d'inscrits est plus faible que l'année passée, car un bon nombre d'étudiants qui n'ont pas pu commencer en 2012 sont arrivés en 2013. D'où la progression puis le fléchissement. La troisième explication est que les effectifs du SEC I sont plus nombreux que les prévisions.

- La ratification du budget acceptée.
- Monsieur Macherel reprend 4 points :
  1. Concernant les délais, nous sommes tributaire des décisions de l'Etat.
  2. Indications précises, inciter l'indice d'indexation à 0.
  3. Mesures fin d'année : le calcul est fait par le SPEV sur les salaires à la HEP et on chiffre les mesures. Application du barème. Sauf recrutement (il faut 6 mois d'activité au préalable)
  4. Le délai est prévu pour le 26 mai 2014. On se base sur les résultats 2013 (très proche du budget) comme référence pour le budget 2014. La situation est favorable et claire.
- Question : le budget infrastructure est-il compris ? non, il y a les « charges du locataire ». Pour les éléments de transformation, il faut passer par CIPAL.
- Demande de crédit pour deux objets :
  1. Un projet de réfection des sanitaires dans le bâtiment C33.
  2. Un projet de transformation de l'aula en auditoire de 400 places (gros projet mais élan positif de Madame Lyon). La CIPAL souhaite faire rapidement cette demande.
- Prévision de bâtiments supplémentaires d'ici 2017.
- Le revenu direct de la hep comprend : l'accord à HES, les finances de cours et d'écologie, les taxes d'inscriptions, les remboursements d'inscriptions, le remboursement des salaires et des charges sociales, le revenu des locaux loués.
- Prévis recommandé par la Commission financière : unanimité.

## Rapports des commissions

### Commission « Formation pratique »

- Sur la base du plan d'intention 2012-2017, le rapport consiste en quelques questions portant sur le développement de partenariats et le renforcement des coopérations entre les parties prenantes de toutes natures ; veiller, en collaboration avec les services cantonaux et les établissements scolaires, à la qualité de la formation pratique dispensée lors des stages ; promouvoir et renforcer les dispositifs de la formation en alternance (document annexé). *Ce rapport sera envoyé au Comité de Direction pour répondre à ces questions.*
- Monsieur Samir Chajaï est le nouveau responsable UREPF.
- Suggestion par rapport aux stages : dans le plan d'études, il n'y a pas d'informations sur la durée d'un stage (cadre légal) et nous n'avons pas les mêmes réponses de tout le monde. Il y a un manque de réponses claires sur

les durées de stage B. Selon Monsieur Petitpierre il doit y avoir toutes informations officielles quelque part.

## **Commission « Echec et remédiation »**

- Distribution du rapport de la commission.
- Rappel du mandat : la CER s'appuie sur le mandat reçu en 2009 ainsi que sur un ajout à son mandat entériné lors de la séance du Conseil du 22 janvier 2014.
- Statistiques : lecture et interprétation se basent sur le cumul des trois années académiques 2010/2011, 2011/2012 et 2012/2013. A partir de ces chiffres, la commission soumet deux propositions.
- Proposition 1 : adoption de deux sessions d'examens régulières au lieu de trois.
- Proposition 2 : requête pour un nouveau mandat concernant la définition et les modalités de fonctionnement d'une conférence d'évaluation. La commission a fait une enquête auprès des principaux Instituts de formation des maîtres et Haute Ecole Pédagogiques en Suisse. Il en ressort qu'aucune école ne propose de conférence d'évaluation. Lorsque des conférences sont mises en place, elles sont de type administratif : leur rôle consiste à vérifier que les règlements sont respectés.
- Quelques arguments : en cas d'échec définitif, un groupe de personnes discute du cas de l'étudiant et pas seulement par deux formateurs du même module. Pour les formateurs, cela peut être une manière de ne pas être les seuls porteurs de la responsabilité d'une exclusion. De plus en cas d'échec à la formation pratique, ce serait une manière de donner une réalité à la collaboration Prafos et Profos en imaginant que différents collègues siègeraient dans cette conférence.
- Première requête : le Conseil est d'accord pour l'envoi du mandat. Vote: 3 avis contraires et une abstention.
- Deuxième requête : mandat pour approfondir. Vote : 2 abstentions.

## ***Adaptation du règlement d'études Master en sciences et pratiques de l'éducation (MASPE)***

Nous avons constaté qu'il s'avère nécessaire de clarifier les objectifs du MASPE, de renforcer les aspects méthodologiques et de mieux articuler les offres d'enseignement des deux institutions :

- Identifier et décrire les principaux systèmes de formations en Suisse et au niveau international, analyser les problèmes de l'école.
- Faire appel à des acteurs du monde de la formation dans les ateliers de préparation au mémoire en vue d'intensifier les liens avec les secteurs professionnels auxquels se destinent les étudiants.
- Mise en place de 24 ECTS d'enseignements obligatoires en 1<sup>e</sup> année (12 crédits dans chacune des institutions), dont un module de méthodologie de la recherche (6 crédits).
- Révision de la liste des cours à option de façon à ce qu'elle articule de manière équilibrée et complémentaire les offres de l'UNIL et de la HEP Vaud.

- Introduction d'un stage optionnel de 6 ECTS en milieu professionnel ou en recherche.
- Proposition d'ajout de deux spécialités optionnelles de 30 ECTS. Le Master standard est maintenu à 90 ECTS, mais il y a possibilité de prolonger le programme par l'une des spécialités optionnelles et ainsi de porter le MASPE à 120 ECTS.
- Propositions d'adaptation mises en rouge : modification de formulation à l'article 23.
- Acceptation : unanimité.

Lausanne, le 19 juin 2014 – ADF/pb